

Colloque « agriculture et zones humides » 1<sup>er</sup> décembre 2009

**Enquêtes sur 14 exploitations d'élevage en zones humides du bassin Artois-Picardie.**

(Groupe de travail Agence de l'eau : C Gallian. Synthèse :JM Glacet, JD Cagnart : Chambre d'agriculture Nord - Pas de Calais.)

**Résumé**

L'élaboration par l'Agence de l'eau de la carte des Zones à Dominante Humide (ZDH) a fait apparaître la prédominance des zones agricoles avec 15% de terres arables et 33% de prairies.

Afin de mieux connaître l'agriculture de ces zones une enquête a été réalisée auprès de 14 exploitations. Les résultats économiques sont comparés aux cas types de l'observatoire mené par l'Institut de l'élevage et les Chambres d'agriculture. Si le point commun est la présence de productions animales, les résultats montrent une grande diversité avec neuf systèmes de production.

Le pourcentage des surfaces en zones humides varie de 6 à 100%. Les quatre exploitations connaissant les résultats économiques les plus faibles sont celles qui ont également le pourcentage le plus élevé en zones humides. Le coût alimentaire généré par une moins bonne productivité des prairies est une des causes de ces difficultés.

Sur le plan du « vécu » de la zone humide les agriculteurs citent une majorité de contraintes dont le côté aléatoire de la production de fourrages et quelques avantages dont la bonne production en période de sécheresse.

Une étude plus approfondie au niveau du territoire avec un traitement statistique permettrait de préciser la situation économique des entreprises et d'élaborer un plan d'action spécifique à l'agriculture des zones humides.